

Mémoire d'Avenue BIO de l'Est

Le regroupement des producteurs et productrices
horticoles biologiques
du Bas-Saint-Laurent

À la
Commission sur l'avenir de l'agriculture au Québec

Présenté à Rimouski
Le 29 mai 2007

Texte adopté avec modifications lors de
l'assemblée générale annuelle d'Avenue BIO de l'Est
Le 13 avril 2007

Sommaire

I- INTRODUCTION	3
II- LES MARAÎCHERS-FRUITIERS BIOLOGIQUES DANS LE BAS-SAINT-LAURENT	4
II-1 Aperçu de la structure de production	4
II-2 Les motivations des producteurs et productrices horticoles biologiques	4
II-3 Notre perception de l'état de l'agriculture	5
III- NOS PROPOSITIONS	7
III-1 POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE	7
III-1.1 La production d'aliments sains pour la population du Québec	7
III-1.2 Assurer des conditions de vie décentes pour les producteurs et productrices	8
III-1.3 Respecter la capacité de support du milieu	9
III-1.4 Optimiser l'utilisation du territoire	10
III-2 POUR UN SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	12
III-2.1 Pour l'équité du soutien financier aux entreprises horticoles biologiques	12
III-2.2 Autres mesures pour le développement du BIO	14
IV- CONCLUSION	16
ANNEXE 1	
Fertilisation organique : pour des connaissances appropriées	17
Grille de calcul de comparaison de la fertilisation en P et des recommandations du CRAAQ 2003.	19
ANNEXE 2	
Profil comparatif des maraîchers-fruitiers BIO du Bas-Saint-Laurent	20

I- INTRODUCTION

Ce mémoire a pour objet de porter à l'attention de la Commission l'existence de la production maraîchère-fruitière biologique dans le Bas-Saint-Laurent et de faire état des préoccupations des producteurs et productrices à l'égard de l'avenir de l'agriculture au Québec en général et de l'agriculture biologique en particulier.

- | Avenue BIO de l'Est est un organisme sans but lucratif qui œuvre depuis 1999 à la promotion de l'agriculture biologique dans le Bas-Saint-Laurent. Depuis 3 ans, l'organisme intervient principalement dans le secteur maraîcher et fruitier du Bas-Saint-Laurent, notamment par l'organisation d'activités de formation et de réseautage des fermes.
- | Ce réseautage prend actuellement la forme de rencontres régulières, à la ferme, entre producteurs et productrices : échanges de compétences, recherches collectives de solution, partage d'informations et initiation de mentorats spontanés.

Le présent mémoire est le fruit de trois vagues de consultations auprès des membres, menées de janvier à mars, consacrées par l'adoption du mémoire en assemblée générale le 13 avril 2007.

II- LES MARAÎCHERS-FRUITIERS BIOLOGIQUES DANS LE BAS-SAINT-LAURENT

II-1 Aperçu de la structure de production

On retrouve dans le Bas-Saint-Laurent 17 fermes certifiées biologiques¹ offrant des fruits ou des légumes. De ces fermes, 14 ont des productions horticoles comme productions principales. L'expérience est très diverse (de 1 à 25 ans). Les surfaces en production sont relativement petites, allant du demi hectare à sept hectares (½ à 7 ha) de culture plein champ, complétées dans neuf (9) cas par des cultures abritées (serres et hauts-tunnels). On retrouve donc environ 25 hectares de culture en plein champ au total².

Les fermes horticoles biologiques génèrent un total de l'ordre de 500 000 \$ de produits commercialisés en plus grande partie localement. Ces fermes sont l'occupation principale, souvent exclusive, des exploitants et exploitantes. Ces entreprises consacrent environ 150 000 \$ en salaires versés aux employé(es).

Six (6) fermes offrent un service de paniers hebdomadaires. Les autres segments de marché sont la vente en kiosque à la ferme ou au centre urbain le plus près, les détaillants et la fine restauration régionale. Il est à noter que quatre (4) fermes interviennent à divers degrés dans la transformation à la ferme de leurs produits et que deux (2) fermes produisent et commercialisent des semences biologiques pour le marché québécois.

Ce secteur de production est en croissance depuis 2000. Des 10 fermes horticoles certifiées de 2000, trois (3) ont cessé leurs activités, une (1) a abandonné la certification, mais huit (8) nouvelles sont écloses, portant ainsi le total à 14. Au moins trois (3) nouvelles fermes entreprendront leur démarche de certification en 2007.

Un segment en fort développement est le service de paniers. Le nombre régional de partenaires de paniers certifiés ou précertifiés est passé de 40 en 1999 à 300 en 2006 et devrait dépasser 400 en 2007.

II-2 Les motivations des producteurs et productrices horticoles biologiques

Ce sont d'abord l'entrepreneuriat, le désir de gérer leur propre entreprise, l'amour de la production horticole, la fierté de produire des aliments vraiment sains (sans produits de synthèse ni de manipulations génétiques) en respectant l'environnement, la soif de connaissances procédant de l'observation de pratiques en milieu vivant, le contact avec les utilisateurs finaux des produits, etc.

C'est aussi le désir de démontrer la possibilité de développer des entreprises avec peu de capitaux ni trop de dettes, d'occuper le territoire et d'intervenir positivement pour l'emploi dans nos communautés.

Le fait que le BIO est un créneau de marché peu exploité et constitue ainsi une occasion d'affaires, ne doit pas masquer le fait que le choix du BIO est, avant tout, animé par le désir de faire quelque chose de différent de ce qui se pratique conventionnellement. Aussi, les producteurs et productrices horticoles biologiques sont le plus souvent critiques des façons de produire dites conventionnelles et encore plus des productions dites industrielles.

Ces motivations définissent le regard particulier que portent les producteurs et productrices horticoles biologiques sur l'état de l'agriculture au Québec et alimentent leurs appréhensions quant à l'avenir auquel semblent la mener les tendances actuelles.

¹ CAAQ 2007. Site WEB www.caaq.org, relevé en date du 18 février 2007.

² Relevé effectué auprès des membres d'Avenue BIO de l'Est.

II-3 Notre perception de l'état de l'agriculture

L'agriculture québécoise est en crise et nous ne croyons pas que le modèle actuel de développement comporte des éléments de solutions.

La mondialisation favorise la compétition malsaine entre les producteurs et entre les nations

Les vagues de consolidation, spécialisation et autres cannibalismes mènent à des crises successives du revenu des fermes, à la diminution du nombre de fermes, à l'augmentation de leur taille et finalement, à la perpétuation de ces crises. La croissance de la valeur des ventes des fermes s'accompagne paradoxalement de la baisse du revenu net des producteurs. Protégées de la spéculation des intérêts non agricoles, les terres (et les permis de produire) sont sauvagement soumis à la spéculation par les agriculteurs eux-mêmes ! Cela prend de plus en plus d'hectares pour faire vivre une famille, mais cette famille est de plus en plus endettée et son revenu de plus en plus précaire et dépendant de l'aide gouvernementale. Cette agriculture devient hautement mécanisée et génère de moins en moins d'emplois localement. Ainsi, les revenus agricoles de la ruralité se délocalisent, et ce au détriment du dynamisme des communautés rurales qui ne possèdent pas d'abattoirs, de meuneries, d'usines de machinerie, etc. Lorsqu'elle arrive à survivre dans cette jungle, l'entreprise agricole devient difficilement transférable en raison de sa trop forte capitalisation et demeure tributaire de l'État.

Soumis ainsi aux règles du marché, ce modèle d'agriculture ne peut être durable. Les premières victimes sont les agriculteurs eux-mêmes !

Une agriculture uniformisée

À tenter de jouer dans la cour des géants on ne sort pas gagnants et on en devient de plus en plus des perdants. Cette agriculture industrialisée n'est plus question de savoir-faire, de climat et de passion, mais de jeu de spéculation sur le dollar, le prix du maïs ou celui du pétrole. À standardiser les produits de producteurs de plus en plus anonymes, on en perd son identité, on ne fait que suivre la recette, le plan d'affaires et à espérer... un nouveau chèque du fédéral.

Un modèle agricole insoutenable pour l'environnement

Le modèle industriel ne nous convient pas... et ne convient pas à la planète non plus. Pendant que l'on subventionne l'installation de brise-vent, dûment appuyés par de coûteuses stratégies de promotion, on arrache encore ici et là les haies boisées, tout en silence et tout aussi normalement. Les vaches ne sortent plus, ne broutent plus au soleil et attendent qu'on les serve à l'étable; supprimant les pâturages et leur potentiel de biodiversité et de protection de l'environnement intrinsèque, on raccourcit les rotations et la proportion d'annuelles grandit sans cesse. Qui dit annuelles dit trop souvent utilisation systématique de glyphosate et autres herbicides pour s'assurer de la «pureté» de la récolte. Il ne reste que les cultures fourragères pour redonner de la vie aux sols, les protéger et épurer les eaux qui en filtrent... Qui dit rotations écourtées dit émergence de risques sur la structure des sols, de parasitismes et autres maladies... Chaque année, des pesticides deviennent désuets et on en homologue de nouveaux, toujours moins connus pour leurs effets à long terme...

Un modèle d'agriculture contre-nature

La poursuite effrénée de la production à moindres coûts engendre des pratiques agricoles que nous jugeons douteuses. Les ruminants, bœufs, veaux, vaches et même les moutons, mangent de moins en moins de foin et de plus en plus de grains et suppléments. À quoi servent ces quatre (4) estomacs si on nourrit ces animaux désormais comme des bêtes à gésiers ?

Plus loin dans cette spirale destructrice apparaissent les organismes génétiquement modifiés (OGM), véritables miroirs aux alouettes, qui font accroire que l'on peut déjouer les règles de la nature sans payer pour cela un jour prochain. Le génie génétique bricole au coeur du vivant, au mépris de la barrière des espèces. Il réduit la vie à un jeu de construction, et les êtres vivants à des unités de production. De plus, les réels effets à long terme des OGM sur la santé ne sont ni évalués, ni évaluables. Nous sommes les cobayes d'expériences grandeur nature. Pourquoi toujours chercher à faire mieux que ce que la nature nous offre ? Résultat qui s'avère plus souvent qu'autrement illusoire et hautement improbable ? Ces ingrédients miracles ne profitent finalement qu'aux pharmaceutiques dont les producteurs agricoles deviennent de plus en plus dépendants, y perdant finalement leurs avoirs et leurs savoirs.

Crise agricole et appauvrissement culturel

Le tout-puissant marché est aussi néfaste aux consommateurs qu'aux agriculteurs; les québécois ne savent plus faire à manger, ils confondent alimentation et satiété, ils souffrent de problèmes de malnutrition, et ils recherchent des aliments miracles aux additions salvatrices. Le rythme de vie ne concilie plus le travail et le manger. Le prêt-à-manger, qui n'est jamais assez simple ou assez rapide pour les ignares que nous devenons, érode ainsi à la fois la culture et la qualité des produits de l'agriculture. Activité vitale s'il en est une, l'alimentation doit reprendre sa place dans le rythme des activités journalières.

Devant le kaléidoscope d'une épicerie mondialisée et ainsi désaisonnalisée, les consommateurs qui se croient rois perdent toute perspective de l'espace qui les entoure, des saisons qui font notre nation, de l'existence des gens qui consacrent leur vie à les nourrir. Des rois sans pays et des paysans quoi !

Fort savants de la lecture des étiquettes et de la compréhension bien raisonnée de leurs allégations, nos consommateurs-rois ne savent même plus à quoi ressemblent les plantes, comment elles poussent, ni ne se rendent compte que les vaches pacageant dans un pré fleuri sont devenues objets de musée, véritables êtres de l'ombre qui ne sont plus que fantômes d'elles-mêmes.

Une nouvelle politique agricole s'impose et doit se faire en accord avec une nouvelle politique alimentaire qui inclurait une réappropriation culturelle de l'alimentation.

III- NOS PROPOSITIONS

Nos propositions sont présentées en 2 volets. **Pour une nouvelle politique agricole** présente nos idées visant à assurer le développement de l'agriculture québécoise, qu'elle soit conventionnelle ou biologique. **Pour un soutien à l'agriculture biologique** fait état des mesures particulières dont le secteur biologique a besoin afin d'assurer son développement au Québec.

III-1 POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

Une question d'intérêt collectif!

L'agriculture est une activité essentielle et doit jouir d'un statut particulier comparé aux autres activités économiques car elle nourrit les humains. Soutien aux producteurs, protection des terres agricoles, tout ceci revêt son sens lorsqu'il s'agit d'une activité essentielle. La société est justifiée d'intervenir lorsqu'il s'agit de protéger le droit de nourrir. Cette intervention de **l'État** n'a pas la même justification lorsqu'il ne s'agit que de protéger des activités à buts strictement économiques. On devrait donc parler du **droit de NOURRIR** plutôt que du **droit de produire** !

De même, la société, devant des ressources limitées, est en droit d'en réglementer l'usage. De par notre climat et aussi de l'exiguïté (rareté) des terres agricoles et de notre environnement fragile, l'atteinte de la sécurité alimentaire doit primer sur le produit national brut. Les productions visant uniquement l'exportation ou la production énergétique devraient être secondaires et admissibles seulement lorsque les objectifs de souveraineté alimentaire sont atteints. C'est dans cette perspective que le Québec **devrait privilégier l'usage des terres agricoles et les diverses mesures de soutien aux productions visant à nourrir ses citoyens.**

Une nouvelle politique agricole doit prioriser la production d'aliments sains pour la population du Québec, assurer des conditions de vie décentes pour les entreprises familiales, s'exercer dans le respect des limites posées par l'environnement et optimiser l'occupation du territoire.

Ce nouveau cadre agricole favorisera la création d'une image de marque pour les produits du Québec, image basée sur la qualité, le caractère et l'authenticité contrairement au volume et à la standardisation qui prévalent actuellement. Une telle distinction positionnerait avantageusement les produits québécois sur les marchés intérieurs ou étrangers. En bref, misons sur la qualité plutôt que sur la quantité.

III-1.1 La production d'aliments sains pour la population du Québec

Le Québec doit intervenir pour garantir l'innocuité et la qualité nutritive de ses produits afin d'assurer la santé de ses citoyens. Dans le cas de productions visant l'exportation, le développement et le respect rigoureux de la qualité nutritive et de l'innocuité est le créneau à privilégier afin d'affirmer le caractère d'excellence et d'authenticité des produits québécois.

Il convient alors de :

- **Accélérer la diminution d'usage de pesticides et d'herbicides**, par exemple, en rendant obligatoire l'adoption de rotations de cultures visant à assurer un meilleur contrôle des mauvaises herbes et à rompre les cycles des ravageurs.

- **Abolir les pratiques à risques en production animale** : alimentations carnées, usage d'antibiotiques comme facteurs de croissance, diètes simplifiées, etc.
- **Interdire toutes cultures d'OGM sur le territoire québécois**, ce qui donnerait un positionnement avantageux aux produits québécois sur les divers marchés (produit du Québec = produit exempt d'OGM).
- **Revoir les critères d'appellation "Produit du Québec"**. L'origine des produits devrait être clairement indiquée et non pas seulement le lieu de la dernière transformation.
- **Soutenir le développement de l'agriculture biologique.**

III-1.2 Assurer des conditions de vie décentes pour les producteurs et productrices

La société québécoise est justifiée d'intervenir pour assurer une certaine qualité de vie aux producteurs et productrices agricoles dans la mesure où l'exercice de leur profession consiste à procurer une alimentation de qualité (innocuité et qualité nutritive) à sa population. La politique agricole doit assurer non seulement un revenu décent aux producteurs et aux productrices, mais aussi le transfert des établissements d'une génération à une autre et l'émergence de nouvelles entreprises.

Il convient alors de :

- **Abolir les mécanismes de spéculation** sur les terres et sur les permis de produire.
- Affecter prioritairement le soutien de l'État aux entreprises à dimension familiale.
- Mettre en place des mesures dissuasives à la consolidation et à l'accroissement de la taille des propriétés.
- Affecter prioritairement le soutien de l'État **aux entreprises basées sur les objectifs de souveraineté alimentaire.**
- **Rétablir la liberté d'association syndicale** permettant à la diversité des producteurs et productrices de se faire entendre de leur pleine voix. La syndicalisation unique décourage l'expression de la différence et, exprimant le vœu de la majorité, fait taire la voix de la minorité. La libre expression est un élément important de la qualité de la vie. Par conséquent, il faudrait revoir les règles de représentation et de reconnaissance syndicale afin de tenir compte de la pluralité des voix.
- **Revoir les règles régissant les cotisations syndicales** aux membres afin que le taux soit proportionnel au chiffre d'affaires; les tarifs exigés sont disproportionnés dans le cas des petites entreprises.
- **Revoir les champs de compétences des divers comités, syndicats et fédérations** afin que les cotisations soient réparties entre les éventuels secteurs de production plutôt que démultipliées et redondantes. Les règles d'affiliation actuelles sont un frein à la diversification d'une part, et d'autre part surtaxent la production biologique. Une ferme diversifiée devrait-elle avoir à cotiser à la fois au Comité fraises, au Comité framboises, au Syndicat des producteurs de serre, à la Fédération des producteurs maraîchers, au Syndicat horticole et à la Fédération d'Agriculture biologique du Québec tout en adhérant par conviction à l'Union paysanne? Les organisations ont tendance à acquérir une existence propre. Un auteur disait qu' «à force de vouloir organiser les hommes sans les connaître, on finit par les perdre de vue». Les organisations sont nécessaires pour faire valoir les intérêts communs des producteurs. Encore faut-il que les producteurs et productrices se sentent interpellés par les actions des organisations! Pourquoi les producteurs et productrices biologiques devraient-ils payer un droit pour supporter les coûts des démarches d'homologation de nouveaux pesticides chimiques?
- **N'imposer qu'une seule cotisation par entreprise**, peu importe le statut juridique liant les membres des couples exploitants.
- **Revoir la règle d'admissibilité selon l'âge pour la prime d'aide à l'établissement** afin d'être équitable envers les producteurs et les productrices qui se lancent en affaires une fois passé l'âge de 40 ans. Actuellement, l'éligibilité tombe à zéro lors de l'anniversaire des 40 ans. Le montant pourrait être accordé en pourcentage décroissant (5% de moins à chaque année dépassant les 40 ans).

III-1.3 Respecter la capacité de support du milieu

La protection de l'eau

Nous sommes, par nature, préoccupés de la qualité de l'environnement et du renouvellement des ressources dont la société fait consommation. L'agriculture est une activité essentielle et doit jouir d'un statut particulier (comparé aux autres activités économiques) car elle nourrit les humains. De même, l'eau doit être protégée car elle est essentielle à la vie. Ainsi, l'agriculture ne devrait jouir de ce statut particulier que si elle sert à nourrir les humains et que si elle s'exerce dans les limites posées par la préservation des ressources en eau. L'activité agricole dans un territoire a donc des limites, posées par la qualité des eaux des nappes phréatiques et par la capacité de support des bassins versants.

Une pratique agricole soumise aux impératifs de la conservation des sols

Le sol est la base de l'agriculture. Le sol est aussi une ressource trop lentement renouvelable pour être considérée comme telle. Les sols propices à l'agriculture sont restreints et non renouvelables. La protection des sols agricoles est essentielle mais l'activité qui s'y retrouve devrait être prioritairement la production d'aliments.

La conservation de la qualité des sols (structure, protection de l'érosion) doit primer sur son droit d'usage : la valeur sociale des sols en fait un objet de droit collectif. Les producteurs et productrices agricoles doivent agir en intendants responsables. La protection du droit de nourrir s'assortit conséquemment de l'obligation de préserver les qualités des sols.

Le contrat social de l'agriculture comporterait donc des droits, certes, mais aussi des obligations.

Considérant la rareté et la précarité des sols et de l'eau, la finalité de l'agriculture québécoise est la production d'aliments pour sa population dans le respect de la capacité de support du milieu.

À cet égard, nous proposons de :

- **Adopter la gestion des activités sur une base des bassins versants**, introduisant un ratio de cultures annuelles, bisannuelles, vivaces et de couvert forestier à respecter.
- **Réviser les normes de fertilisation** et en concevoir qui soient adaptées aux principes de la fertilisation organique³.
- **Réévaluer les modalités des abaques** de phosphore du RÉA à la lumière de l'apport de la matière organique en phosphore.
- **Développer des mesures d'écoconditionnalité** conformes à des bonnes pratiques obligatoires, telles les rotations des cultures, l'entretien de la structure du sol, le respect des bandes riveraines et la préservation d'un niveau adéquat de matière organique, et les vérifier lors du suivi des PAEF.
- **Interdire toute culture d'OGM** en raison des risques de pollution génétique des espèces sauvages, de mortalité indiscriminée chez les insectes, d'utilisation accrue de phytocides et d'impacts inconnus sur la flore, la faune et les humains.
- **Cesser de financer toutes recherches au sujet des OGM** qui constituent une perte de temps et d'argent au profit de grandes multinationales et au détriment des communautés. Ces sommes devraient plutôt être consacrées à l'agriculture biologique ou au moins servir à financer les activités de recherches orientées vers les activités conformes aux objectifs de sécurité alimentaire, et de moindre impact social et environnemental.

³ Voir annexe 1 : Fertilisation organique : pour des connaissances appropriées

- **Réévaluer la dépendance de l'agriculture envers les énergies fossiles.** L'industrie agricole est fortement énergivore en produits pétroliers dont la disponibilité est à la baisse et les prix à la hausse. Une démarche particulière est à faire dans le contexte du protocole de Kyoto auquel tous les segments de la population adhèrent. Cependant, même pour des raisons d'autosuffisance, la production de masse de [biocarburants](#) à partir du maïs ne peut être une solution viable à long terme (monoculture, soustraction d'espaces à potentiel vivrier, impact sur le prix des denrées, efficacité discutable, impact à grande échelle sur la qualité de l'air [non évalué](#), etc.). Néanmoins, la production de [biocarburants](#) à l'échelle de la ferme pour sa propre consommation pourrait être encouragée afin de promouvoir l'autonomie énergétique de la production agricole.
- **Soutenir le développement de l'agriculture biologique.** Le mode de production biologique fait la promotion active des meilleures pratiques environnementales et son développement [au cours](#) des dernières années témoigne de sa viabilité. Préjugée non performante, elle semble paradoxalement traverser mieux les crises récentes de l'agriculture. La demande de produits biologiques excède largement l'offre et le Québec devrait viser au moins l'équilibre des échanges avec l'étranger.

III-1.4 Optimiser l'utilisation du territoire

On ne répétera jamais assez que les terres agricoles sont un bien précieux pour la collectivité. L'agriculture, comme autrefois la forêt et il y a plus longtemps encore la mer, est un élément vital du dynamisme des communautés rurales, et ces communautés sont essentielles à l'occupation du territoire, dont les modalités font l'essence de la nation.

Une politique agricole doit viser à nourrir ses citoyens et aussi, à assurer le dynamisme des communautés rurales.

Les petites entreprises jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire du pays puisqu'elles permettent de nourrir une certaine proportion de la population locale tout en diminuant de beaucoup la pollution liée au transport et la dépendance face aux autres provinces et pays. Les petites entreprises peuvent jouer un rôle structurant dans les petites communautés en déclin de nos régions rurales. Aider, de différentes manières, les petites entreprises qui se concentrent sur le marché local et font ainsi la promotion du sentiment d'appartenance des citoyens à leur communauté est un bon moyen pour mousser le développement des régions et diversifier leur économie.

Le chiffre d'affaires ne doit pas être le seul critère à considérer pour juger de la viabilité d'une entreprise. Pour beaucoup de travailleurs, y compris les petites [entreprises](#) comme nous, il faut être très imaginatif et créer son propre emploi pour survivre, et ce, surtout en région rurale et éloignée. La clé de l'équilibre budgétaire consiste à maintenir les dépenses dans les limites de ce que les revenus nous permettent. Plus l'entreprise est petite, plus les dépenses sont faciles à contrôler.

Mentionnons aussi le problème de la relève : une grosse entreprise agricole avec un gros chiffre d'affaires est peut-être viable à court terme, mais elle est vouée à la disparition arrivée à l'âge de la retraite car peu de jeunes gens ont les reins assez solides financièrement pour prendre la relève. Nous jugeons que la viabilité de ces entreprises est de très courte durée en fonction des impacts écologiques et sociaux qu'elles engendrent.

Afin d'optimiser la contribution de l'agriculture au dynamisme des communautés rurales, il conviendrait de :

- **Favoriser le développement d'entreprises offrant des bonnes performances quant au revenu net et à l'emploi local générés pour une surface donnée.** Il s'agit d'intervenir directement en faveur d'occupation du territoire par des entreprises à taille humaine et créatrices d'emploi local. Il faut d'abord freiner les mécanismes menant à leur disparition au profit des grandes unités. Par exemple, les aides de l'État pourraient être réduites à l'atteinte de certains seuils de surface pour les entreprises.

- **Maintenir l'esprit de la protection des terres agricoles à des fins agricoles.** Toutefois, les règles devraient permettre le morcellement des parcelles dans la perspective d'établissement d'un plus grand nombre d'entreprises viables; dans certains cas où le maintien de communautés rurales dynamiques l'exige, les règles pourraient être assouplies, cas par cas, afin de favoriser le maintien d'une certaine occupation du territoire pour y justifier certains services (ex. voirie, transport des écoliers, etc.) et ceci dans la mesure où les pertes de terres propices à l'activité agricole seraient négligeables et où l'activité [non agricole](#) ne contraindrait pas les activités agricoles actuelles et futures. À l'heure actuelle, la *Loi sur la protection du territoire agricole* et la commission de gestion qui en découle n'avantage^{nt} que l'expansion des gros propriétaires terriens et met^{tent} des bâtons dans les roues des jeunes gens qui veulent s'établir en région. Les petites entreprises familiales peinent à voir le jour et à survivre dans un contexte favorisant la consolidation.
- **Permettre la multifonctionnalité de la zone agricole.** Le zonage agricole, basé sur le cadastre, peint au rouleau en vert un espace dont les caractéristiques ne sont pas toujours homogènes ni propices à l'agriculture. Tout en réaffirmant l'usage hautement prioritaire des terres agricoles à des fins agricoles, il y aurait lieu de considérer certaines dérogations qui, sans déstructurer l'espace agricole, permettraient aux producteurs [et productrices](#) de diversifier leurs revenus par un usage judicieux de parcelles non propices à l'agriculture. Il est possible d'envisager qu'advenant l'instauration d'un modèle agricole moins industriel et plus axé sur la dimension humaine, divers problèmes de cohabitation pourraient s'estomper et, qui sait, celle-ci pourrait redevenir naturelle et spontanée!
- **Évaluer des alternatives d'aménagement du territoire.** Par exemple, un zonage «indigo» pourrait favoriser l'établissement d'écovillages⁴, où l'établissement de bâtiments agricoles et d'espaces agricoles va de pair à l'établissement de résidences multiples, souvent sous forme de fiducies foncières qui inhibent les mécanismes de spéculation.
- **Localiser les emplois secondaires dans les communautés.** Il s'agit d'encourager la localisation des activités de transformation agricole et des services utiles à l'agriculture dans les communautés agricoles.
- **Acquérir des connaissances sur le potentiel des terroirs québécois.** Ce potentiel est jusqu'ici méconnu. Il faut mettre en valeur le potentiel des sols, des climats, des variétés animales et végétales et des producteurs et productrices, éléments essentiels d'une politique d'aliments du terroir qui se respecte. Divers mécanismes de gestion de l'offre et de la mise en marché inhibent ce développement et doivent être revus. Par exemple, la production et la mise en marché du lait devrait permettre d'exprimer la diversité de nos régions et éviter de tout confondre systématiquement dans un produit anonyme.
- **Mettre en place une politique favorisant la mise en marché au niveau local :** marchés publics, groupes d'achats communautaires, assouplissement des règles de gestion de l'offre pour une certaine proportion de la production de produits actuellement contingentés, facilités d'abattage local, etc.
- **Assurer une certaine souplesse (ou une forme d'aide) pour les productions artisanales** en transformation alimentaire en ce qui concerne l'obligation d'indiquer les valeurs nutritionnelles propres à chaque produit.
- **Réévaluer le soutien et l'espace alloués aux productions d'exportation** qui ne devraient consister qu'en des produits pour lesquels l'avantage concurrentiel québécois est réellement intégré dans ses coûts (internalisé). Exemples : produits sans OGM, provenant de fermes à dimensions humaines, de bonne rentabilité à l'hectare, produisant de l'emploi local, produits laitiers de vaches voyant le jour, etc.
- **Consacrer les aides de l'État à une transition** pour les entreprises souhaitant s'adapter à une nouvelle politique agricole et restreindre d'autant l'aide récurrente aux productions ne visant pas la souveraineté alimentaire.
- **Réviser la pertinence de la production agricole à des fins énergétiques.** Ces productions devraient être réservées aux terres marginales sans autre possibilité d'usage; c'est un gaspillage de terres qui sont déjà trop rares. La performance relative des [biocarburants](#) comme moyen de lutte contre le réchauffement climatique reste à démontrer et la mobilisation de terres à cet effet pose un problème d'éthique relatif aux problèmes d'alimentation mondiaux. Toutefois, dans les régions éloignées comme la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, plusieurs terres de faible potentiel sont laissées en jachère perpétuelle, ce qui les rend à

⁴Recueil AUBE, aux éditions de La Plume de Feu

moyen terme impropres à l'agriculture par la colonisation d'espèces arbustives. La production de [biocarburant](#) pourrait occuper une partie du territoire inexploité autrement laissé à l'abandon. Cette dernière proposition s'inscrit en opposition à la production de maïs aux fins énergétiques : le maïs est une culture très polluante (engrais, pesticides et [OGM](#)), souvent faite sans rotation, sur les meilleures terres du Québec.

III-2 POUR UN SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Nous sommes d'avis que la société québécoise devrait s'affirmer en faveur du développement de l'agriculture biologique et ne pas se limiter au simple exercice des forces du marché qui, dans le cadre de la mondialisation, peuvent inhiber son développement plutôt que de le stimuler.

L'option biologique québécoise serait un choix clair et fort pour des produits sains, nutritifs et à haut degré d'innocuité pour le bénéfice de la santé de la population. Cette option serait aussi la reconnaissance des coûts et risques environnementaux évités : fertilisation organique modérée, absence de pesticides chimiques, pratique de rotations élaborées, aménagements favorisant la biodiversité, etc. Le coût supplémentaire de la production et de la certification biologique est intégré dans le prix des produits, au contraire des productions conventionnelles dont les coûts environnementaux sont soit assumés par de multiples mesures d'aide gouvernementale, soit reportés aux budgets des générations futures.

L'exercice de la production biologique procède d'une approche bien différente de la [production](#) conventionnelle. Pour les entreprises conventionnelles, la transition est souvent difficile car elle oblige à la remise en question de plusieurs postulats. L'augmentation de la proportion d'entreprises biologiques requiert donc un délai assez important. Les modèles peuvent coexister car les litiges se concentrent surtout au niveau des OGM et des [bandes tampons](#) requises par la présence d'herbicides. La production biologique peut bénéficier grandement du contact avec les savoirs ancestraux développés par le secteur conventionnel et ce secteur peut bénéficier d'avancées du BIO, notamment au niveau de la fertilisation organique, des rotations de cultures, [des](#) engrais verts et des moyens de phytoprotection.

L'engagement de l'État pour le développement de l'agriculture biologique nécessite plusieurs mesures qui seront énumérées plus bas, au point III-2.2.

Nous considérons opportun de porter à l'attention de la Commission le sous-financement de la production horticole biologique dans le Bas-Saint-Laurent. Ce sous-financement a été engendré par la mise en œuvre du Cadre stratégique agricole du Canada, dont notamment le volet de gestion des risques (PCSRA).

III-2.1 Pour l'équité du soutien financier aux entreprises horticoles biologiques

Les entreprises horticoles biologiques de la région [bas-laurentienne](#) sont de petite taille mais manifestent une existence indéniable. La productivité par hectare et l'emploi créé sont [supérieurs](#) à la moyenne québécoise. L'annexe 2 présente un portrait comparant les maraîchers-fruiliers biologiques du Bas-Saint-Laurent à la moyenne agricole québécoise.

[Ces entreprises agricoles](#) n'obtiennent toutefois pas d'aide [particulière](#) de l'État malgré le fait qu'ils intègrent de nombreux coûts assumés par la société dans le secteur conventionnel. Le soutien aux petites fermes est en diminution croissante, notamment par la disparition du CSRN (et de son équivalent CSRA) au profit du PCSRA. De plus, le programme du MAPAQ nommé *Aide à la diversification dans les régions-ressources* n'a pas été reconduit, malgré qu'il ait favorisé l'émergence ou le développement d'au moins [six \(6\)](#) entreprises horticoles biologiques dans le Bas-Saint-Laurent.

Ainsi, pour la plupart d'entre nous, depuis 2003, l'aide au revenu net est passée de 10_% de nos ventes nettes admissibles (6_% CSRN ou CSRA + 4_% Fonds d'aide à la gestion des risques, PATI, etc.) à près de 0_%. En pratique, le PCSRA n'apporte à peu près rien aux petites entreprises en démarrage ou en croissance. De plus, cette aide devient décroissante lorsque deux ou trois mauvaises années successives viennent diminuer la moyenne utilisée pour le calcul de l'aide.

Pendant ce temps, le Canada et les provinces continuent de soutenir lourdement les revenus des grandes entreprises. En moyenne, de 2003 à 2006, les entreprises ayant des ventes de 250 000 \$ à 500 000 \$ ont bénéficié d'un soutien de :

- 7,5 % de leur chiffre d'affaires pour les pommes de terre de l'île-du-Prince-Édouard
- 15,3_% pour les céréales et oléagineux en Ontario
- 14,7 % pour les céréales et oléagineux en Saskatchewan
- 14,1 % pour les céréales et oléagineux en Alberta

Au Canada, en 2001, environ 3 532 millions de dollars des fonds publics ont été versés aux producteurs, représentant plus de 10_% du montant des ventes qui s'élevait à 35 milliards \$. En 2005, l'aide a atteint 4 467 millions. Malgré tous ces argents, la situation des producteurs canadiens demeure précaire, tandis que les producteurs et productrices horticoles biologiques de la région ne reçoivent à peu près plus rien. *Doivent-ils être pénalisés parce qu'ils mènent leurs affaires à la mesure de leurs moyens?*

L'État soutient des productions destinées à l'exportation qui n'ont pas d'avantage concurrentiel, soutient les prix payés aux producteurs afin d'abaisser les coûts pour les transformateurs, comble les creux des productions qui semblent invariablement cycliques, et tout ceci sans perspective de solution durable. De plus, la société assume les dépenses d'une industrie qui n'intègre pas ses coûts environnementaux.

Le modèle biologique, très peu subventionné dans le cadre actuel, intègre ses coûts, notamment par une prime payée par le consommateur. Il est injuste que ce consommateur d'aliments biologiques assume, en plus, les coûts d'une industrie qu'il juge déraisonnable.

L'équité et une volonté manifeste de soutenir le BIO et les petites entreprises commanderaient qu'une aide au moins du même ordre soit accordée au BIO qu'au conventionnel. Il s'agirait alors de reconnaître les coûts évités (parce qu'intégrés) par l'agriculture biologique, et aussi de rendre plus attractif économiquement l'émergence de nouvelles entreprises ou la conversion (transition) des entreprises conventionnelles existantes. En effet, si l'État subventionne la plantation de brise-vent, pourquoi ne pas reconnaître l'action de ceux qui ne les arrachent pas? L'État investit dans la formation sur l'utilisation sécuritaire (?) des pesticides, sur l'homologation et l'essai de nouveaux produits, et récompense ceux qui en réduisent l'usage. Mais que dire des producteurs et productrices biologiques qui n'en utilisent pas, ou quand il s'agit de pesticides biologiques, ne le font qu'en quantité infinitésimale? Il faut aussi ajouter le fardeau des bandes tampons que doivent conserver les producteurs biologiques à même leurs terres pour se prémunir de la pollution des productions avoisinantes, ceci étant un véritable cas de pollué-payeur.

**Nous demandons notre part de ce budget, proportionnelle à notre chiffre d'affaires.
Ne serait-il pas raisonnable de soutenir l'expansion d'un secteur démontrant des
signes de vitalité plutôt que de perpétuer l'aide inefficace aux grandes entreprises?**

Nous demandons que soit versée aux producteurs et productrices biologiques une aide au revenu net équivalant à 10 % de leurs ventes admissibles. Ce pourrait être aisément réalisé en réinstaurant un programme tel le CSRN avec le seuil d'intervention basé sur le revenu familial net. Ce serait une aide basée sur la performance et un incitatif à la croissance. Ce montant serait prévisible et permettrait aux producteurs et productrices d'accélérer leurs investissements, diminuer leurs dettes ou tout simplement améliorer leur revenu net.

Notre approche des risques est donc préventive, en ce sens qu'elle donne des outils prévisibles pour se prémunir des fluctuations de rendements de nos entreprises.

III-2.2 Autres mesures pour le développement du BIO

Actuellement, l'agriculture biologique jouit du soutien technique d'une répondante en agriculture biologique pour la région. Ouvrant dans divers secteurs, cette personne agit à divers niveaux utiles pour soutenir notre développement. **Il est primordial que ce service soit au moins maintenu et que des ressources adéquates lui soient allouées pour que cela continue.**

Plus généralement, l'agriculture n'est pas qu'une simple activité économique mais aussi une fonction sociale. L'allègement de la structure de l'État, en ce qui concerne l'agriculture, doit être reconsidéré dans cette perspective. Et ceci est encore plus vrai si l'État s'engage dans une politique favorisant un modèle à dimension humaine et moins industriel. Le service public est essentiel à l'obtention de services et avis indépendants des fournisseurs, distributeurs et autres maillons économiques de l'agroalimentaire, d'autant plus si les unités de production agricoles sont plus petites et vulnérables. Déjà, la faiblesse du service public est manifeste en ce qui a trait à l'évaluation des OGM qui ne relève plus, finalement, que de la *bonne foi* de ceux qui en font la production et la promotion.

Notre faible nombre d'entreprises et la dispersion dans le territoire rend plus difficile l'obtention de services spécialisés. Les producteurs laitiers ont réussi à former le Club L'Envol-lait biologique mais cela est assez difficile à faire pour les producteurs horticolas. Les règles régissant les services-conseils devraient être modifiées en vue de faciliter leur accès.

Les entreprises horticolas biologiques sont aussi confrontées au problème de main-d'œuvre de qualité. C'est un poste très important dans les dépenses des entreprises et il est difficile d'offrir mieux que le salaire minimum. On doit souvent faire appel à des programmes pour étudiants, ce qui entraîne un fort renouvellement de personnel à chaque année, alourdissant ainsi les tâches d'encadrement, de formation, etc. Il y aurait lieu de prévoir des programmes d'emplois récurrents afin de bonifier l'offre aux employés des fermes biologiques et de diminuer ainsi la rotation de personnel. Ceci pourrait aussi contribuer au rôle structurant de l'agriculture dans le dynamisme des communautés rurales.

Actuellement, la demande excède largement l'offre pour les fruits et les légumes biologiques. Il y a donc un potentiel pour la création de nouvelles entreprises et la croissance des entreprises existantes. La réactivation d'un programme tel que *Aide à la diversification dans les régions-ressources* leur serait bénéfique.

Toutefois, le prix plus élevé des produits biologiques peut avoir l'effet pervers de limiter leur accès pour les familles qui ont de moindres revenus. Des mesures fiscales favorisant une alimentation saine et locale pour les personnes à faible revenu seraient souhaitables.

Le développement d'entreprises biologiques requiert du sol. Il n'est pas besoin de grandes surfaces pour démarrer une entreprise dans le secteur horticole. Toutefois, le cadastre et les règles de protection du territoire agricole semblent conçus pour les établissements de production animale et les grandes cultures. Ceci a comme effet pervers de limiter l'accès à des terres de bonne qualité et à un prix abordable pour les nouvelles petites entreprises.

Les nouvelles entreprises pourraient être favorisées par un soutien à la certification biologique durant une période de démarrage. Ceci permettrait aussi de renforcer le positionnement de l'appellation biologique chez les consommateurs. Il importe ici de réitérer que la certification biologique est l'assise du développement du BIO. Nous espérons que l'État saura soutenir le Conseil des Appellations Agroalimentaires du Québec (CAAQ) pour assurer le respect de la loi. De plus, nous sommes d'avis qu'il est important que les normes de certifications continuent à se resserrer, au fur et à mesure que ce sera possible, afin de garantir à l'appellation biologique sa signification et son rôle dans le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Pour conclure ce point, nous voulons répéter notre grande préoccupation concernant l'omniprésence des OGM dans le paysage qui menace le développement de l'agriculture biologique. Il est inconcevable que des mesures minimales d'étiquetage obligatoire, pourtant consensuelles au sein de la dernière Commission parlementaire, ne soient pas déjà en vigueur et que les utilisateurs et semenciers jouissent d'une impunité quant aux problèmes de contamination

génétique. Pour nous, le fait que l'étiquetage obligatoire soit déclaré compliqué et coûteux constitue en soi une raison suffisante pour interdire ces cultures rendues incontrôlables. Permettre les OGM est aussi raisonnable que de vendre des voitures sans freins.

Un programme de soutien aux producteurs biologiques passerait par :

- **La révision du PCSRA et le remplacement par l'équivalent des CSRN / CSRA** qui étaient mieux adaptés aux petits producteurs.
- **Le soutien à la création d'emplois agricoles** en production biologique.
- **La réactivation du programme de soutien aux régions ressources** ou la création d'un **crédit d'impôt à l'investissement en agriculture biologique**.
- **L'octroi de budgets à la recherche et à l'innovation en agriculture biologique** aux niveaux local et national à divertir des millions consacrés aux OGM, procédés de traitement de lisiers et autres investissements que nous considérons inutiles.
- **Le soutien au marché par l'octroi d'un crédit d'impôt pour la consommation d'aliments biologiques locaux pour les familles à faible revenu** : si on le fait pour le traitement des lisiers, on pourrait le faire pour démocratiser l'accès aux produits biologiques locaux.
- **L'accessibilité à moindres coûts (prorata du chiffre d'affaires) pour des services conseils**.
- **La création de banques de terres de qualité pour les nouvelles entreprises biologiques** ; il y aurait lieu d'expérimenter des fiducies foncières agricoles pour permettre l'établissement de petites entreprises individuelles ou de regroupements de types coopératifs ou kibboutz.
- **L'adaptation des règles de la protection du territoire agricole** reconnaissant la possibilité de développer des entreprises viables avec de petites surfaces.
- **Le respect intégral de l'appellation biologique** et le resserrement progressif des normes au gré du développement des technologies.
- **L'interdiction totale des cultures d'OGM**. Les cultures OGM à gène *Bacillus thuringiensis* (Bt) multiplient la présence des protéines de cette bactérie dans l'environnement et accroissent les possibilités de développement de souches d'insectes résistants à ce précieux insecticide biologique (dans la plupart des fermes biologiques, le *Bacillus thuringiensis, var. khurstaki* (Btk.) est essentiel à la production de grandes crucifères). La présence de variétés OGM constitue une **menace directe** envers les cultures biologiques de variétés apparentées tels le canola, le maïs, le soya, la luzerne, les multiples futures espèces végétales en développement, ainsi que pour la production de miel biologique.
- **L'aide au coût de la certification pour le démarrage ou la transition des entreprises**. Le coût de la certification biologique est actuellement intégré mais est assez élevé dans le cas d'entreprises en démarrage ou en transition. Les frais de précertification et de certification devraient être subventionnés de façon décroissante durant les trois premières années (ex : 75 %, 50 % puis 25 %). Il **serait** conséquent de financer une telle mesure par des prélèvements sur les ventes de pesticides chimiques et d'engrais minéraux.

IV- CONCLUSION

Les producteurs et productrices horticoles biologiques du Bas-Saint-Laurent considèrent que les tendances actuelles sont nuisibles à la souveraineté alimentaire, au développement des petites entreprises agricoles, à l'environnement et au dynamisme des communautés rurales.

La mondialisation et la soumission aux lois du marché de l'agriculture engendrent des cercles vicieux d'interventions nuisibles à la société québécoise, tant du côté de la production que de la consommation.

L'État est donc justifié d'intervenir pour inverser les tendances. Une politique agricole devrait s'accompagner d'une politique alimentaire qui inclurait une réappropriation culturelle du fait de se nourrir.

La politique agricole aurait comme objectif d'assurer la souveraineté alimentaire, l'épanouissement des petites entreprises agricoles, la protection de l'environnement et l'optimisation de l'utilisation du territoire. Pour faciliter la mise en œuvre de cette politique, il conviendrait de restaurer la liberté d'association syndicale afin de favoriser l'expression des opinions de toutes les parties.

La politique agricole exprimerait aussi un appui clair au développement de l'agriculture biologique. L'appui au secteur biologique inclut entre autres l'équité pour le financement des petites entreprises biologiques, le soutien à la consommation du BIO, le respect de l'appellation biologique, un soutien accru à la recherche, le bannissement des OGM, le soutien au développement de nouvelles entreprises biologiques ou à la transition et la révision des règles d'aménagement du territoire.

Une politique agricole québécoise basée sur la qualité plutôt que sur la quantité, identifiée clairement au mieux-être des agriculteurs et de l'environnement naturel, intrinsèquement exempte d'OGM, serait favorablement positionnée sur les marchés intérieurs et extérieurs et permettrait d'échapper aux cercles vicieux de la mondialisation, de l'industrialisation, et de la paupérisation de sa classe agricole.

Elle permettrait aussi aux producteurs et productrices agricoles de se réapproprier la place de choix qu'ils méritent au cœur de la société.

ANNEXE 1

Fertilisation organique : pour des connaissances appropriées

La fertilisation en agriculture biologique

Un des fondements de l'agriculture biologique a trait aux pratiques de fertilisation. On dit souvent qu'en BIO, (et de plus en plus chez les producteurs conventionnels), il s'agit de nourrir le sol plutôt que de nourrir les plantes. On constate, par exemple, que la majeure partie de l'azote consommée par une plante provient des réserves organiques du sol et non de ce qu'on lui a apporté, en engrais organiques ou synthétiques, avant ou pendant la croissance.

Le calcul agronomique de l'azote

L'impact à court terme de la fertilisation organique sur les cultures est plutôt imprévisible en ce qui a trait à l'azote : des doses égales peuvent fournir des quantités d'ordre de grandeur différentes selon les saisons, les sols, les façons culturales, etc.

Aussi, on considère de plus en plus important de nourrir le sol par des apports d'entretien en matières organiques, et surtout, d'y favoriser les conditions où peut s'épanouir l'activité biologique, essentielle à la transformation des réserves de matière organique et, souvent, des composantes minérales.

La fertilisation organique en agriculture biologique est plutôt une stratégie de fertilisation de démarrage (activation) et de restitution (entretien) que de mesure d'avance annuelle proprement dite, car l'arrière-effet des fumiers et de ses composants, chez les producteurs biologiques, tient lieu de cette avance annuelle après quelques années d'intervention sur un sol.

En BIO, les rendements dépendent donc des diverses stratégies d'activation de la vie biologique, plutôt que de l'intensité de la fertilisation directe. Par exemple, dans le Bas-Saint-Laurent au climat le plus souvent frais, nous considérons qu'une parcelle en culture biologique peut offrir d'excellents rendements horticoles avec des doses d'aussi peu que de 12-15 tonnes de compost à l'hectare, doses qui n'équivalent qu'à 35-50 kilos d'azote/hectare (minéralisation de 30 %) à comparer aux recommandations de 80 à 135 kilos/hectare du CRAAQ.⁵

Les modèles de fertilisation organique ne peuvent être tout simplement calqués sur les équivalents minéraux; c'est une approche réductionniste qui ne peut considérer les conditions édaphiques et biologiques des sols. **L'agriculture québécoise qui se fonde de plus en plus sur la fertilisation organique requiert de nouveaux outils pour calibrer la fertilisation en fonction du potentiel de minéralisation de la matière organique active selon les divers climats et sols québécois.**

Le calcul agronomique du phosphore

Le cas du phosphore présente aussi de telles distorsions. Cet élément limitant prend de multiples formes de liaisons dans les sols et ces liaisons le rendent plus ou moins apparent aux analyses de sol selon la méthode utilisée. La méthode Mehlich-3 ne comptabilise que le phosphore présent sous une certaine forme réactive, ce qui n'inclut pas les autres formes assimilables de par l'activité biologique des sols, la spécificité de l'action des racines des diverses plantes et la minéralisation de la matière organique. On estime⁶ à environ 40 kilos/hectare le phosphore (90 kilos P₂O₅) issu de l'activité biologique non comptabilisé par les analyses usuelles (Mehlich-3) et ce taux peut être

⁵ Les grilles de fertilisation sont sujettes à révision. Beaudet (2006) fait valoir « ...l'importance de mettre en place un programme complet de révision des grilles de référence en fertilisation intégrant le volet agronomique et environnemental ». Voir Beaudet, P. et Tremblay, N. (2006) Bilan des éléments nutritifs de quelques productions maraîchères, MDDEP et Agriculture et Agroalimentaire Canada, Octobre 2006, p. 7.

⁶ Simard et coll, cité dans LaFrance, D. et Legault, C., *La culture des légumes*, 2005, inédit, p. 20)

supérieur dans des sols à haute teneur d'humus actif. Dans le Bas-Saint-Laurent, des sols réputés pauvres en phosphore (Mehlich-3 moins de 100 kg/ha) soutiennent des productions maraîchères à très bon rendement malgré des apports ne correspondant qu'à la moitié des recommandations du CRAAQ. Et ces sols continuent à s'enrichir malgré tout!

Hissinger (2001) souligne les carences méthodologiques de l'appréciation des diverses formes de P et de leur biodisponibilité.

« Outre la complexité des processus et facteurs impliqués dans le déterminisme de la biodisponibilité du P, un autre maître-mot est leur diversité. De la sorte, il paraît bien illusoire de continuer à rechercher un seul et unique indicateur de biodisponibilité qui serait universel pour l'ensemble des sols et cultures de la planète, comme les agronomes se sont trop longtemps entêtés à le faire. Aucun des extractifs chimiques proposés, pas même le plus universellement admis P-Olsen, ne donne et ne donnera jamais entièrement satisfaction. Mais il en va rigoureusement de même de toute autre approche telle que les diverses méthodes développées plus 'récemment' comme le P isotopiquement échangeable, le P extractible par des résines ou des oxydes de Fe : car toutes ces méthodes ont le travers de privilégier une et une seule voie d'action parmi les multiples voies qui peuvent s'exprimer dans la rhizosphère. »⁷

Hissinger (2001) prend aussi soin de souligner le rôle important de la plante elle-même dans la détermination du P assimilable :

« ...qu'il n'existe pas une et une seule biodisponibilité pour un sol donné, en raison de l'influence directe ou indirecte qu'exerce sur la biodisponibilité l'espèce végétale considérée. »⁸

Il y aurait lieu de réviser les grilles de fertilisation à la lumière d'un contexte croissant de fumure organique, d'activation des processus biologiques du sol, de la spécificité des divers sols québécois et, enfin, de la diversité des cultures.

Le phosphore et la qualité des eaux de surface

D'autre part, la stratégie de protection de l'eau basée sur l'utilisation des abaques du RÉA soulève des interrogations. On comprend que le phosphore est un élément limitant pour la vie aquatique et qu'il était évident de contrôler l'intensité des épandages et que toute mesure quelle qu'elle soit est meilleure qu'aucune. Toutefois, le seuil de saturation P-Mehlich-3 / Al est-il corrélé à la teneur en phosphore des cours d'eau ?

En d'autres termes, la teneur en phosphore des cours d'eau est-elle fonction directe du niveau de saturation des sols mesuré par Mehlich-3 ? Quel est le poids des autres formes de phosphore dans la relation sols/qualité de l'eau ?

Si on veut assurer la qualité de l'eau par un contrôle de la fertilisation, il conviendrait de se doter d'outils de mesure de l'effet obtenu sur ces dits cours d'eau. Plusieurs auteurs⁹ appréhendent l'insuffisance des mesures de contrôle de la fertilisation si elles ne sont pas accompagnées d'un contrôle de l'utilisation du sol dans un bassin versant. Dans l'expectative, le contrôle du transport semblerait plus opportun : état du sol récepteur, façons culturales, rotations des cultures, pattern annuelles-vivaces-boisés à l'échelle du bassin versant. On a pu corréler statistiquement et significativement l'état des cours d'eau au pattern de cultures mais, à notre connaissance, ceci n'a pas été réalisé quant au bilan phosphore.

⁷ Hinsinger, Philippe (2001) : Interactions chimiques entre racines et minéraux du sol : conséquences sur l'altération du sol et la nutrition des végétaux, Mémoire en vue d'obtenir l'habilitation à diriger des recherches, soutenu le 14 septembre 2001, INRA, École Doctorale Biologie Intégrative, Université de Montpellier 2, France. p. 95

⁸ ibidem

⁹ Michaud, Aubert IRDA et Gangbazo, Georges, MDDEP entre autres.

Grille de calcul de comparaison de la fertilisation en P et des recommandations du CRAAQ 2003.

Scénario d'une parcelle de 1 hectare

Légume	Surface (hectare)	Compost appliqué @ 15 t/ha	P ₂ O ₅ du compost appliqué (Compost de fumier de mouton 8,22 k / tonne), Efficacité 0,6	Recommandation P ₂ O ₅ CRAAQ 2003 (sols @ 100-150 P Mehlich-3)
Laitues	0,1	1,5	7,35	14,5
Crucifères	0,2	4,5	22,19	38
Légumineuses	0,1	0	0	9,5
Cucurbitacées	0,2	4,5	22,19	28
Liliacées	0,1	0	0	14
Solanacées	0,1	3	14,8	18
Carottes	0,1	0	0	10,5
Autres	0,1	1,5	7,35	10
Total	1,0	15	73,88	142,5

ANNEXE 2

Profil comparatif des maraîchers-fruitiers BIO du B.-S.-L.

La production maraîchère-fruitière biologique dans le Bas-Saint-Laurent, qui n'occupe que 25 hectares, permet néanmoins de faire vivre 13 familles et de créer une douzaine d'emplois saisonniers excluant les exploitants. C'est très intéressant pour des productions considérées le plus souvent comme [non traditionnelles](#) en nos climats frais et nos sols souvent très minces. On est loin des terres noires du sud-ouest du Québec !

Cela donne un rendement d'une famille, d'un emploi saisonnier et de 40 000 \$ de ventes par 2 hectares.

Ce rendement est performant comparé à la moyenne québécoise, tel que le résume le tableau suivant :

	Québec	Maraîchers-fruitiers BIO du Bas-Saint-Laurent
Recettes (,000 \$)	5 487 780	500
Nombre de fermes	30 539	14
Hectares en cultures	1 850 000	25
Nombre d'emplois	55 800	6,5
Recettes / hectare	2 967	20 000
Hectare / ferme	60,58	1,78
Emploi / hectare	0,03	0,26

Ainsi considéré, le rendement par hectare, en chiffre d'affaires et en emploi, est très performant lorsque comparé à la moyenne des entreprises agricoles. Cela prend 34 fois moins d'espace pour faire vivre une famille. On crée [huit \(8\)](#) fois plus d'emplois pour la même surface et pour la même surface toujours, on retire des recettes [six \(6\)](#) fois supérieures.

Les faibles revenus par entreprise sont compensés en grande partie par de moindres dépenses et une relativement faible capitalisation. Chez les fermes ayant complété leur démarrage, on observe souvent un rendement du revenu familial représentant de 30 % à 40 % des ventes. Ainsi, on obtient généralement un revenu par ménage, avant subsides de l'État, supérieur à la moyenne canadienne et ce avec beaucoup moins d'espace consommé.

Il est intéressant d'observer qu'Agriculture Canada, dans une étude portant sur les fermes de taille *moyenne*, lie la moindre performance aux fermes dépensant moins en salaire mais aussi plus en pesticides et en engrais.¹⁰ Or, les fermes horticoles au Bas-Saint-Laurent dépensent très peu en engrais, encore moins en pesticides, mais beaucoup en salaires!

Potentiel de développement certain pour le Bas-Saint-Laurent

De l'avis de nos membres, le marché n'est pas un problème, ni le prix que nous retirons de nos produits. Généralement, notre problème est de remplir nos bons de commande (car la demande excède largement l'offre) et d'augmenter nos productions (climat imprévisible, manque de terre, de capitaux à investir, de main d'œuvre fiable, chaque ferme ayant sa problématique).

La plupart des entreprises commercialisent elles-mêmes leurs produits et visent un marché local et parfois régional. La moitié offrent des paniers (pour un total d'environ 300 familles-partenaires). On estime la demande régionale à environ 1 panier pour 100 habitants et ceci n'est pas exclusif aux zones urbaines.

¹⁰ Vers la nouvelle politique agricole et agroalimentaire, Information économique : situation financière des familles agricoles, Agriculture Canada, 2007, figure 4, p.5